



DISPOSITIFS RECONFINEMENT COVID-19,

La CFE-CGC PSA Retail France vous INFORME L'ACCORD DE PERFORMANCE APV EST SUSPENDU !

Suite aux annonces gouvernementales (du 28 octobre concernant le renforcement des mesures pour réduire les déplacements) et au décret du 29 octobre précisant la nature des activités pouvant fonctionner, une dérogation a été accordée autorisant l'ouverture des APV tout comme au printemps dernier.

De ce fait, nos ateliers continuent de fonctionner sur l'ensemble de nos sites.

Malgré tout, l'impact du confinement ajouté aux restrictions de circulation entraînent une forte baisse d'activité.

**Une séance de négociation s'est déroulée le 2 novembre,
elle s'est conclue par la signature d'un nouvel avenant qui
vient suspendre temporairement l'accord du 17 juin.**

Ainsi, la référence à un horaire de 38h45 laisse place de nouveau à l'horaire de travail collectif de 35h00.

Les heures supplémentaires structurelles à hauteur de 3h45 s'en trouvent suspendues.

De fait l'Art.7 du Ch.1 de l'accord s'avère sans objet.

Cet avenant entrera en vigueur après **information des CSE locaux** et jusqu'au 30/11/2020.

Dès le 1^{er} décembre, c'est l'accord d'origine qui devra s'appliquer à nouveau jusqu'au 31/12/2020.

Un rendez-vous entre la direction et les partenaires sociaux et d'ores et déjà prévu fin de ce mois pour discuter d'un possible nouvel avenant.

Pour la CFE-CGC, Frank TOUPET & François MICHALSKI



#Coronavirus :
Protégez-vous
et protégez les autres

